

Marinella Colombo
Viale Certosa, 97
20151 Milano
Italia

Monsieur l'Eurodéputé Philippe Boulland,
Président du groupe de travail « JUGENDAMT »
Parlement Européen
Rue Wiertz
Altiero Spinelli 13E253
B-1047 Bruxelles

Milan, le 30.12.2011

Monsieur l'Eurodéputé
Cher Monsieur Boulland,

J'ai lu l'article de quatre pages "*Der verlorene Sohn*" dans le Spiegel (51/2011) de la semaine dernière et j'ai été choquée. En effet, dans cet article les journalistes parlent de M. Karrer, de moi, d'autres parents étrangers à qui la justice allemande a enlevé les enfants ou a causé de graves préjudices, mais aussi de Vous ou/et de votre assistant.

Les affirmations que Vous/votre Assistant auriez fait à propos de M. Karrer sont très lourdes. Si elles ne correspondent pas à la vérité, j'aimerais savoir si vous avez l'intention de demander un droit de réponse.

Me concernant, je constate que tout ce qui a été écrit ce ne sont que des mensonges, des affirmations sans preuves, des faits partiels détournés au profit de la « vérité allemande ». Et je peux affirmer que ce qui a été écrit sur les autres parents que je connais, ayant été au contact de tous ces parents, a plus pour objet de les salir et de les criminaliser que de rapporter les faits.

Je connais bien ce « détournement systématique » par les Allemands et leurs dénigrement envers ceux qui contestent leurs méthodes d'un autre siècle. Je pense que nous ne pouvons plus nous laisser faire, d'autant plus qu'à défaut de parler **du problème très grave** qui touche l'ensemble des parents étrangers, tout cela prend maintenant la forme d'une campagne diffamatoire contre M. Karrer et à travers lui toutes les personnes qui ont compris, ce que les magistrats et responsables politiques étrangers ont beaucoup de difficultés à imaginer (ou refusent de vérifier à cause de très fortes pressions allemandes, comme dans mon affaire); Les Allemands n'ont-ils pas toujours été les maîtres de la dissimulation ?

Le but d'une telle manœuvre est évident : Parler de M. Karrer, le discréditer, lui et nous autres, nous faire apparaître comme des personnes à intelligence réduite, faire du CEED une secte et nous traiter comme les victimes de cette secte, pour ne pas avoir à parler **du problème de fond**, celui de la justice familiale allemande, du profond nationalisme des juristes, pseudo-experts et magistrats allemands et plus encore du contrôle politique exercé par cette pieuvre aux contours invisibles qu'est le Jugendamt.

Vouloir discréditer M. Karrer et l'association CEED face au grand public allemand ou face aux Députés du Parlement Européen est devenu une nécessité pour le Gouvernement et la magistrature allemands ; M. Karrer est l'une des rares personnes à avoir une connaissance aussi profonde des pratiques **masquées** du système judiciaire familial allemand. Publier ce qui se passe dans le secret d'audiences tenues à huis clos au sein des tribunaux allemands, expliquer la fonction cachée du Jugendamt, mettre au jour le rôle de l'avocat ou l'objet des procédures, démontrer que chacun de nos cas est traité de la **même manière au profit de l'Allemagne** quelque que soit notre nationalité, que nous soyons pères ou mères, rassembler l'ensemble des parents étrangers victimes de ces pratiques répugnantes, c'est ce qu'il y a de plus dangereux pour ce système. C'est exactement ce que M. Karrer fait depuis des années.

Quand je l'ai rencontré pour la première fois en 2008, il a lu l'ensemble des actes allemands et m'a expliqué le sens caché des mots allemands, que nous étrangers ne pouvons pas comprendre. Puis il m'a dit ce qui se passera au cours de l'audience suivante, avec somme de détails et déclarations que feront les intervenants (*Jugendamt, Umgangspfleger, Verfahrenspfleger, Sachverstaendiger*). L'audience s'est déroulée **exactement** comme M. Karrer me l'avait prédit.

Il est très difficile de percevoir pour celui qui n'en a pas fait lui même l'expérience qu'en tant qu'étrangers nous sommes pas opposés à notre ex-conjoint allemand devant une justice familiale allemande neutre et équitable, mais que nous sommes opposés à l'Etat allemand qui exploite ses administrations de justice et instrumentalise le parent allemand pour préserver l'intérêt national. C'est l'Etat allemand qui valoir SON DROIT ALLEMAND au sein de nos juridictions et certainement pas nos ex-conjoints.

Dans ces conditions, doit-on croire les Allemands, lorsqu'ils cherchent à réduire un problème majeur à caractère de politique internationale au simple rang du conflit parental ?

Doit-on croire les Allemands, lorsqu'ils m'accusent moi et les autres d'avoir « enlevé » mes enfants, parce que j'ai quitté l'Allemagne en pleine possession de tous mes droits parentaux contre le vœu de mon ex-mari (qui à l'époque n'avait même pas demandé la garde) ou doit-on me croire moi, lorsque j'apporte la preuve que le juge familial allemand a jugé en secret, unilatéralement, sans audience, le lendemain de mon départ pour pouvoir lancer un MAE à mon encontre et abuser des administrations italiennes ?

Les affirmations des Allemands suffisent à faire d'un mensonge une vérité, parce qu'elles sont allemandes ?

Quelle est la valeur des propos tenus à Berlin ou dans le SPIEGEL, lorsque j'apporte la preuve que les Allemands ont procédé à mon inscription de manière préventive dans le système SCHENGEN pour faire de moi la criminelle que je ne suis pas ? Qui sont les criminels dans un tel cas ?

Moi, Monsieur Karrer, les parents étrangers, le CEED ?

Quelle est dans le fond de mon affaire, celle des actions la plus grave, la plus répréhensible : Partir en Italie avec mes enfants parce que les Allemands refusent volontairement de statuer sur mon divorce pour m'interdire de travailler en Italie ou statuer en tant que juge allemand, dans le secret par voie de fax, au profit du parent allemand non gardien, pour permettre à son Parquet de lancer un MAE contre l'étrangère que je suis et tromper ainsi l'ensemble des administrations italiennes ?

Depuis bientôt 4 ans l'ensemble des Allemands impliqués dans les innombrables procédures qu'ils ont ouvert à mon encontre n'ont jamais eu d'autre objet que de me détruire volontairement et systématiquement, parce que, parent étranger je n'avais pas l'intention de me laisser assigner à résidence dans un pays qui devient invivable et étouffant, lorsque l'on a des enfants et que l'on est séparé de son conjoint allemand. Pour cette raison, les allemands m'ont pris mon travail, mes droits, mes enfants, ma liberté et s'approprient aujourd'hui l'ensemble de mon patrimoine. Ils statuent en mon absence, sans preuve. Voilà la seule finalité du Droit allemand. Je l'ai constaté dans bien d'autres affaires où des parents se sont adressés à moi. Dans nos affaires binationales, le Droit des Allemands a toujours prédominance sur tous les autres droits. Tout cela se déroule à la parfaite connaissance et avec l'assentiment de la Commission Européenne et de son Parlement.

A quoi sert le Droit Européen dans de telles conditions ; A rendre justice ou à appliquer la volonté des Allemands dans l'ensemble des juridictions européennes ?

Pendant ces années, les institutions gouvernementales, en particulier la Commission Européenne, se sont affranchies de leur responsabilité devant la démocratie. Nulle d'entre elle ne s'est jamais donnée la peine de vérifier les preuves que j'apportais afin de dénoncer à mes côtés et aux côtés des autres parents, la mauvaise foi, l'insolence, les malveillances et le nationalisme des autorités de justice familiale allemandes.

Et maintenant ces mêmes autorités voudraient laisser la presse allemande nous dénigrer librement, nous parents victimes rassemblés au sein du CEED et d'autres associations, faire de M Karrer un kidnappeur d'enfants ou un « théoricien du complot », laisser entendre que des parents comme moi seraient des imbéciles et inviter la population allemande à nous considérer, comme des voyous, alors que les auteurs sont les Allemands qui ont mis en place un système pervers et injuste ?

Cette idée m'est tout simplement insupportable.

M. Boulland, voulons-nous vraiment reproduire – nous les victimes et vous les politiques en charge de nous représenter – ce que nous avons vécu au siècle dernier ? Voulons-nous continuer à considérer que les Allemands sont les victimes de M Karrer, quand celui-ci compare les méthodes de droit familial allemand à celles mises en œuvre alors que les Allemands avaient un gouvernement national-socialiste ? D'ailleurs, en quoi différent-elles au juste ? Qui peut me l'expliquer ?

Parce que j'informe les autorités et l'opinion publique italiennes des violations de droit fondamental auxquelles s'adonnent les Allemands sous couvert de leur justice familiale, les parents italiens sont sortis de leur silence. Ils se sont fait chaque mois plus nombreux. Cela est probablement la raison pour laquelle la vengeance des allemands s'est abattue sur moi. Au même titre qu'elle s'abat sur celui des parents qui a le courage de contester leurs méthodes infâmes. Malheureusement parce que 99% des cas se déroulent au sein d'une juridiction allemande qui les couvrent hermétiquement, la communauté internationale n'en a jamais connaissance. La vengeance est toujours la même ; enlever les enfants à ce parent qui ne se laisse pas asservir ou qui se refuse à considérer que le Droit des Allemands serait supérieur au Droit constitutionnel de toutes les autres démocraties de ce monde.

Les Allemands ont exploité la désinformation des autorités italiennes pour déporter mes enfants (je pèse la valeur de ce mot) en Allemagne, sans autre fondement objectif que la Loi des Allemands. Voilà un an que je suis assignée à résidence avec interdiction de communiquer avec l'extérieur, la CEDH notamment. Les Allemands ne m'ont pas seulement spolié mes enfants, ma fortune et ma liberté, mais ils exploitent au surplus la méconnaissance profonde des autorités italiennes quant au Droit des Allemands pour m'interdire de me défendre.

Seul le CEED s'est toujours opposé aux manigances « légales » des Allemands. Seul le CEED m'a permis de montrer les preuves, que tous en Italie se refusent à voir. Et c'est encore le CEED qui se substitue aujourd'hui à la communauté européenne pour introduire auprès de la CEDH un recours détaillé représentatif pour l'ensemble des autres affaires similaires. Seul le CEED s'est substitué à la défaillance notoire des autorités italiennes et à l'incroyable passivité de la Commission Européenne.

C'est la raison pour laquelle je vous prie, M Boulland de ne pas laisser cet article du SPIEGEL sans réaction. Nous ne pouvons plus laisser les Allemands nous interdire de parler ou affirmer des mensonges sans que nous puissions nous défendre. Je vous demande de bien vouloir obtenir un droit de réponse, pour me permettre de rétablir la vérité face aux mensonges et aux accusations sous-entendues, dont je fais l'objet dans cet article. Je vous prie de ne plus attendre.

Et si d'aventure, votre fonction ne vous permettait pas d'agir ainsi, ce que j'ai entendu de trop nombreuses fois partout où j'ai pu m'adresser, alors vous voudrez bien désigner la personne qui aura ce pouvoir au sein de la Commission Européenne.

D'avance je vous remercie et dans l'attente d'une réponse diligente de votre part, je vous adresse, M. Boulland, de ma prison que les autorités italiennes ont mises à la disposition des Allemands, mes vœux de liberté et l'expression de mes meilleures salutations.

Marinella Colombo

P.j. : traduction italienne de l'article du Der Spiegel, *Der verlorene Sohn*.